

BEAUPREAU
AUTO-MOTO
PASSION

8^{ème} Edition

les Routes des Mauges

EXPOSITION VOITURES Entrée Gratuite

Centre Culturel LA LOGE
Exposition à partir de 14H00

DIMANCHE
6 SEPTEMBRE

5 & 6 sept. EXPOSITION MAQUETTES
la Loge - HORAIRES : Les 05/09 et 06/09 de 10H à 18H

J. LOISEAU
AUTOMOBILES EVRE ET LOIRE



Les Routes des Mauges

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Dimanche 6 Septembre 2026

Joindre avec votre engagement une photo de votre véhicule

PILOTE

Nom : Prénom :

adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

CO-PILOTE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Permis de conduire N° :

N° Police d'assurance :

Marque / Type :

Immatriculation :

Par le fait de la signature de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre, adhère sans restriction, au règlement et renonce à engager tout recours et poursuites à l'encontre des organisateurs par les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à la conduite, permis de conduire, ...)

Engagement à retourner entièrement complété,
accompagné du règlement au plus tard
le Samedi 29 Août 2026 à l'adresse suivante :

AUTO-MOTO-PASSION

Patrice ALLARD
3, square des Pinsons - Beaupréau
49600 - BEAUPREAU EN MAUGES
Tél: 06 10 91 20 28
E-mail : ampbeaupreau49@gmail.com

⌘ Atteste sur l'honneur les informations
écrite sur ce présent bulletin d'engagement.

Fait à : le :

Signature du pilote:

Nombres d'Adultes X 30€ = €

Nombres d'enfants (-16 ans) X 17€ = €

TOTAL : €

Règlement à l'ordre de: **AUTO MOTO PASSION**

- Cette inscription vous donne droit à la plaque rallye, au café / Brioche d'accueil, à la pause du matin, à l'apéro et au repas du Midi
- Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de la date limite imposée.
- **Un bulletin d'inscription signé est obligatoire par équipage + une photo du véhicule.**

- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir besoin d'apporter de justification de cette décision et sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.